



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Septembre - Novembre - Décembre
2019

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

DANS CE
NUMÉRO :

Travaux à l'école	
et jardin de l'école	1
Infos communales	2 à 3
Finances communales	4 à 7
Autres infos	8 à 9
Associations	10 à 12
A vos Agendas	12

TRAVAUX A L'ECOLE



Des casiers à chaussons pour toutes les classes de l'école



publique ont été réalisés par le service technique. Merci pour le travail effectué !

JARDIN DE L'ECOLE

En fin d'après-midi, quand le temps le permet, un groupe d'élèves de maternelle et un élève de chaque niveau de l'élémentaire jardinent. Ils sont dirigés par Viviane



Lamarche, ATSEM de la classe de maternelle, qui leur permet de découvrir le cycle des plantes. Tout

d'abord, il a fallu préparer la terre dans ce nouvel espace aménagé par la mairie (celle-ci a installé des barrières qui protègent le jardin des petits pieds des élèves pendant la récréation).



Puis chaque jour, il faut arroser le jardin et planter de nouvelles graines ou bulbes. Les espèces sélectionnées ont été choisies car **elles poussent avant l'été (pour que les élèves puissent voir le fruit de leur labeur).**

Informations Communales



MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Dans le cadre de travaux de maintenance du plan cadastral, le géomètre du cadastre de la Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Savoie (DGFIP), concourt sur la commune à ces opérations de conservation cadastrale du 15 avril 2019 au 29 mai 2019.

Les agents chargés des opérations de conservation cadastrales, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune. **Ces agents devront être porteurs de l'arrêté qui a été apposé sur les panneaux d'affichage, ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie de la commune et mis sur le site internet de Bloye.**

Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux agents de la DGFIP.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE 2019



NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
RODRIGUES David	Changement destinations, modifications façades, création d'une terrasse	Accordé

DECLARATION PREALABLE 2019

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
ROULEAU Laurent	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé
GINGEMBRE Sébastien	Changement de fenêtres, volets, porte d'entrée et porte de garage	Accordé
ALLEGRET Jean-Pierre	Piscine enterrée	Accordé

PERMANENCE COMPOSTAGE

Habitant du territoire, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie incite au compostage pour réduire les déchets et ainsi leurs coûts, et met à votre disposition un composteur individuel en plastique ou en bois à tarif préférentiel. La permanence sera assurée le Mercredi 19 juin 2019 de 17h à 19h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Le compostage apporte vie et santé à vos plantations mais pas seulement. Cette pratique respecte **l'environnement, favorise les relations et protège votre porte-monnaie !**

Conditions : Habiter sur l'une des 17 communes du territoire de la Communauté de Communes (justificatif de domicile lors du retrait du matériel : original d'une facture datant de moins de trois mois), **avoir un jardin, s'acquitter d'une participation de 15 € ou 25 € selon le modèle de composteur choisi, offre limitée à un composteur par foyer.** Une 2^e dotation est possible si la 1^{ère} acquisition remonte à plus de 5 ans.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Actualites/Permanences-de-retrait-de-composteur>



ETAT CIVIL NAISSANCE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune :

Julian, né le 21 mars 2019, fils de M. CAREGNATO et Mme VERJAT, domiciliés 505 Route du Grand Salagine.

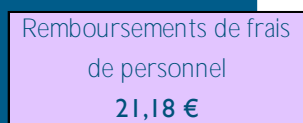
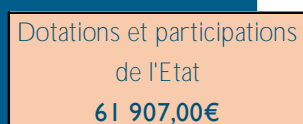
Toutes nos félicitations aux heureux parents.



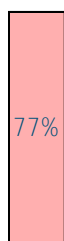
FINANCES COMMUNALES 2018

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

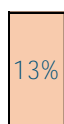
RECETTES 2018



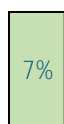
RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 459 509,74 €



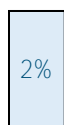
La plus grande partie des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes notamment de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Des attributions de compensation sont versées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ; il s'agit d'un reversement d'une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE ; ancienne Taxe Professionnelle).



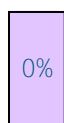
Les dotations de l'Etat permettent une aide au fonctionnement courant de la commune.



Ces recettes sont générées, entre autres, par la facturation des services scolaires (restaurant scolaire et garderie) et des concessions au cimetière.



Ces recettes sont générées, entre autres, par la location du Foyer Rural "Yves de Mouxy".

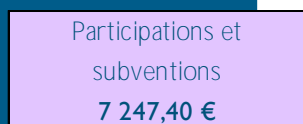
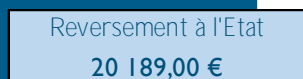
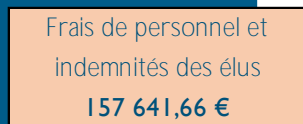
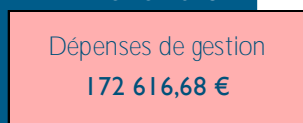


Remboursement de la CPAM ou l'assurance de la commune (arrêt maladie du personnel).

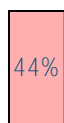


Dividendes sur parts sociales.

DEPENSES 2018



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 390 053,99 €



Charges fixes diverses : eau, électricité, téléphone, assurance, fournitures d'entretien, chauffage, sel de déneigement, fournitures scolaires, entretien des **bâtiments et de la voirie, honoraires...**



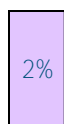
Salaires et charges (services administratifs, scolaires, techniques et culturels) ainsi que les indemnités des élus.



Remboursement des intérêts des emprunts.



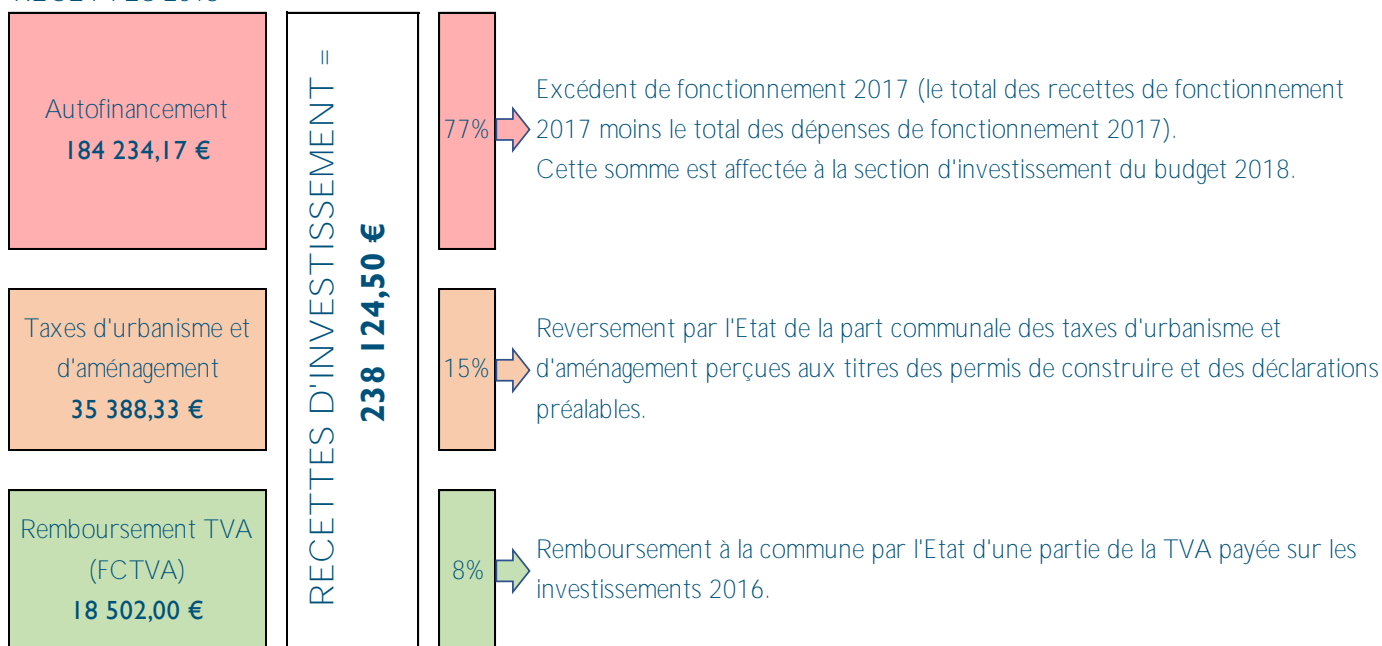
FPIC et FNGIR : recettes prélevées pour un reversement à des intercommunalités et communes moins favorisées.



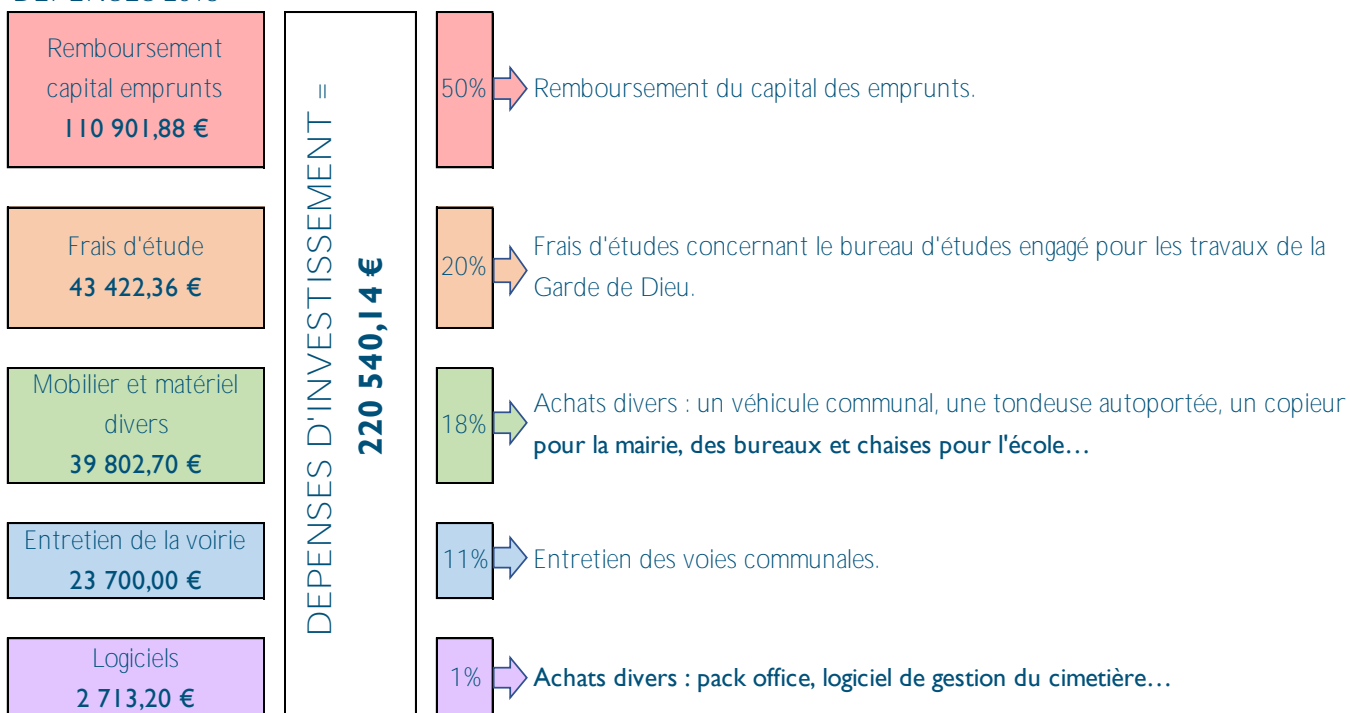
Participations ou subventions attribuées aux structures telles que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'APE, la Bibliothèque, le CAB, l'ACSEB, la SPA...

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

RECETTES 2018

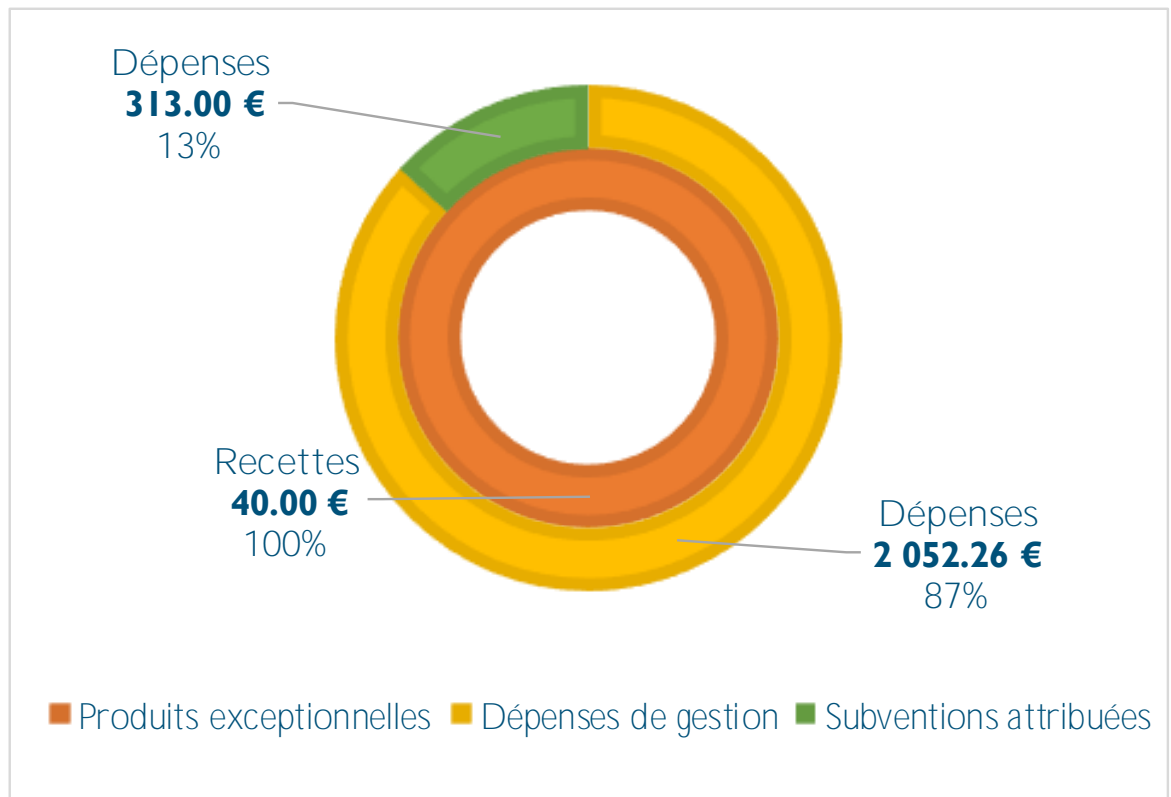


DEPENSES 2018

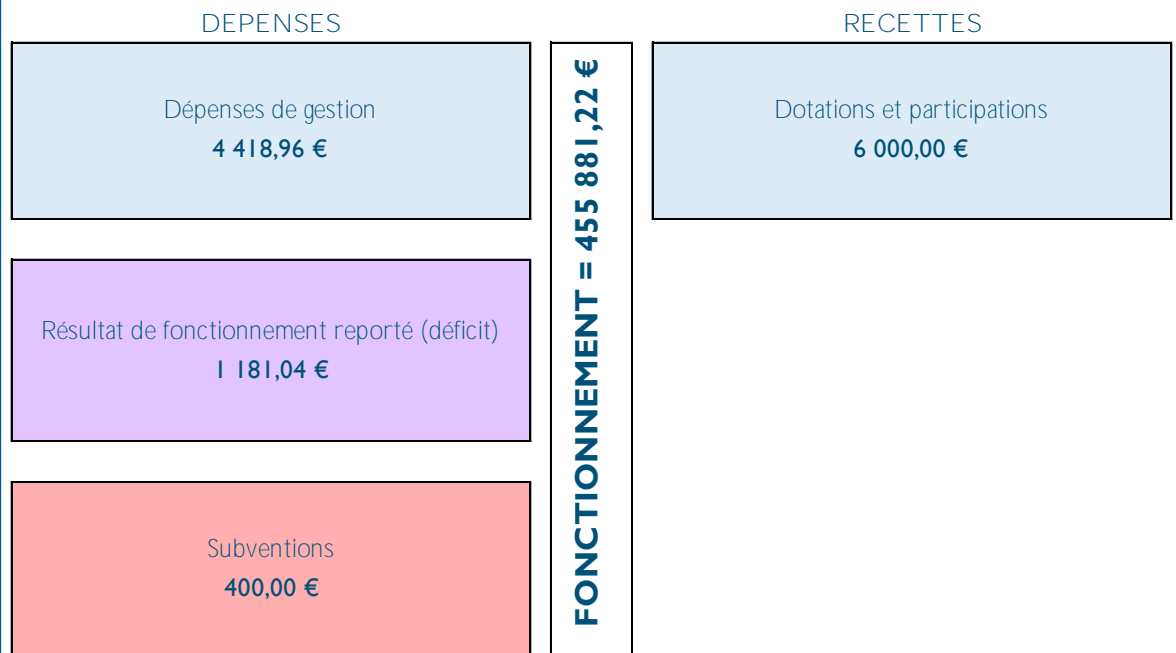


FINANCES COMMUNALES 2018

BUDGET CCAS - 2018



BUDGET CCAS 2019



DETAIL BUDGET PRINCIPAL 2019

DEPENSES

Frais de personnel et indemnités des élus
201 500,00 €

Dépenses de gestion
148 661,22 €

Intérêts d'emprunts
40 000,00 €

Participations et subventions
37 000,00 €

Reversement à l'Etat
20 000,00 €

Autres charges diverses
8 720,00 €

FONCTIONNEMENT = 455 881,22 €

RECETTES

Impôts et taxes
220 938,00 €

Résultat de fonctionnement reporté (excédent)
81 421,22 €

Produits exceptionnels
72 000,00 €

Dotations et participations
46 500,00 €

Produits d'exploitations
30 000,00 €

Autres produits divers
5 022,00 €

DEPENSES

Immobilisations en cours
1 700 000,00 €

Immobilisations corporelles
159 000,00 €

Remboursement d'emprunts (capital)
103 000,00 €

Immobilisations incorporelles
30 000,00 €

INVESTISSEMENT = 1 992 000,00 €

RECETTES

Subventions d'investissement
1 115 936,81 €

Solde d'investissement reporté (excédent)
628 848,19 €

Excédent de fonctionnement capitalisé
241 215,00 €

Dotations diverses
6 000,00 €

Autres Informations

ELECTIONS EUROPEENNES DIMANCHE 26 MAI 2019 DE 08H A 18H



Le Parlement Européen est la seule institution de l'Union Européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les **États membres de l'Union Européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai.** En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.

En France, les membres du Parlement Européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque **tendance politique présentera une liste de 79 candidats. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.**

SECURITE ROUTIERE

La sécurité des déplacements en ville/village demande à ce que chacun se conforme au Code de la Route et que les usagers se respectent mutuellement. Les enfants sont particulièrement vulnérables, en raison de leurs petites tailles, de la difficulté à évaluer les distances, à **distinguer la vitesse des véhicules,...**

C'est pourquoi, il est important de respecter certaines règles et d'adapter la situation en fonction de l'environnement routier :

- . Emprunter les passages protégés,
- . Traverser lorsque le feu est vert pour les piétons,
- . Vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser,
- . **Lorsque l'enfant descend d'un bus, il ne doit pas traverser la route tant que le véhicule n'est pas reparti,**
- . **Ne pas courir,...**

Ainsi, il appartient aux parents ou aux représentants légaux de rappeler à leurs enfants les règles de sécurité et de discipline.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- <http://www.securite-routiere.gouv.fr/profil/familles>
- <http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Transports-Deplacements>



PROCESSIONNAIRE DU PIN

Pendant la période de froid, les chenilles processionnaires du pin sont protégées dans leurs cocons. A l'arrivée des premières douceurs, elles descendent de l'arbre pour s'enfouir dans le sol afin de se nymphoser et atteindre leur forme adulte "papillon" au début de l'été. Les risques de contact des poils urticants des chenilles processionnaires avec la population et les animaux domestiques sont à ce moment-là les plus importants. Il est possible d'agir à tous les stades de son cycle de vie et notamment au moment de sa descente de l'arbre en plaçant des éco-pièges autour des troncs d'arbres abritant des nids. Si vous ne l'avez pas déjà fait, c'est le moment d'installer les éco-pièges !

Vous pouvez consulter le site internet : <http://www.fredonra.com>, rubrique «collectivités, les chenilles processionnaires».

FREDON
Réseau Agricole
Organisation et Travaux Collectifs

Chenille processionnaire du pin Les différents moyens de lutte

1. Insecticide d'origine biologique
(à base de *Bacillus thuringiensis*). Traitement spécifique aux lépidoptères donc faible impact sur les autres insectes. Pulvérisation efficace sur les chenilles aux stades L1 à L3 (septembre-octobre). Surveiller ses arbres et lire les Bulletins de Santé du Végétal.

2. Piègeage des papillons
L'utilisation de pièges à phéromone sexuelle spécifique à l'espèce permet la capture en grand nombre des papillons mâles réduisant ainsi le succès reproductif de l'espèce. Attention : résultats moyens en termes de lutte et risques d'attraper les mâles venant d'autres secteurs.

3. Prédation par les mésanges
Prédateurs efficaces des chenilles aux stades L4 et L5. Leur population peut être restaurée par la pose et l'entretien de nids adaptés.

4. Lutte mécanique
Par élimination des pré-nids ou des nids à l'aide d'un échelleur. Le travail doit s'effectuer avec des protections complètes (masque respiratoire, lunettes, combinaison, gants... pour ne pas être en contact avec les poils urticants). L'échelleur sera plus efficace après une nuit bien fraîche en hiver car il y aura plus de chenilles à l'intérieur des nids.

5. Piègeage par éco-piège™
Piègeage en masse des chenilles processionnaires du pin lors de leur descente de l'arbre, au moment où le danger est maximal pour l'homme. Ce type de piège s'utilise sans aucun produit chimique. Les chenilles sont piégées lors de leur descente en procession au printemps. La terre dans le sac leur laisse croire qu'elles ont atteint leur objectif : s'enfouir pour se nymphoser.

Plus d'informations : Bulletin de Santé du Végétal - Zone Non Agricole - www.fredonra.com - www.fredonra.com - www.fredonra.com - www.fredonra.com

MATÉRIEL BRUYANT

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien hurle à la mort toute la journée... que faire pour retrouver le calme ? Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable, rencontrez votre voisin, expliquez-lui calmement les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement, car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville : on a la chance de connaître son voisin ! La tranquillité est appréciée de tous et elle doit être respectée par tous. Il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux,... horaires définis par arrêté préfectoral : du lundi au vendredi : de 8 h à 20 h, le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 de 14 h 30 à 19 h 00, le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.



Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !

N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"

CHIEN EN LAISSE

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiement intempestifs, les déjections sont autant de sources de mécontentement de certains de nos concitoyens. Pour la bonne entente du voisinage, soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Nous vous rappelons que les propriétaires **d'animaux en divagation enfreignent la loi. Il leur est donc demandé de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Merci d'avance pour le respect des règles de bon voisinage.**



Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE BLOYE

Portage de livres à domicile : Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture.



Animations : Accueil du RAM : Les bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles aiment se retrouver à Bloye, pour un beau moment de connivence et de plaisir ! **En ce mois d'avril, un régal pour les yeux et les petites oreilles** avec le livre animé : Le voyage de Petit rond, aimablement prêté par le Ram de Grésy-sur-Aix.

Accueil des classes en mars et avril, des beaux moments de partage entre jeunes lecteurs et bibliothécaires. Le livre animé ainsi que de nouveaux albums ont aussi été présentés aux enfants de la classe maternelle. Quant **aux grands, ils se lancent dans l'aventure de La vache qui lit !**

Participation de lecteurs aux lectures et rencontres de la sélection Lettres Frontière, aux lectures et rencontres de la FACIM en Savoie et du Festival du premier roman de Chambéry.

Accueil des lecteurs au café «l'Embuscade» à Bloye les vendredis 9 mars et 12 avril, un moment de partage de lectures autour d'un verre !

N'hésitez pas à vous joindre à nous, la prochaine rencontre aura lieu le vendredi 4 mai à 19h au café !

Vendredi 8 mars, une belle soirée d'échanges Lettres Frontière avec Catherine Gucher : une trentaine de lecteurs de Bloye, Albens, Alby, Marcellaz, Rumilly et St-Félix étaient présents. Depuis 25 ans, ces manifestations permettent de découvrir des auteurs francophones de Rhône-Alpes et de la Suisse romande.

Transcolorado est un premier roman, remarqué dans différentes sélections et couronné de prix. Dès les premières pages, le lecteur est emmené dans un univers aux ciels changeants, aux grandes plaines où galopent des chevaux Appaloosa, où on retrouve une communauté

Amish, des forêts de sapins Douglas et des routes accidentées... Dans ce décor, le lecteur va découvrir des personnages malmenés par la vie, idéalistes et attachants, dont l'héroïne Dan que le lecteur ne pourra pas oublier ! La rencontre fut prolongée par un moment convivial autour d'un buffet préparé par l'équipe de bénévoles de Bloye.

Samedi 6 avril : 7^{ème} Foire aux livres, une belle matinée où les acheteurs ont trouvé leur bonheur ! **Le bénéfice de la journée qui s'élève à 240,50€ permettra d'acquérir de nouveaux livres.**

Petites infos : Jeudi 6 juin à 19h au Foyer «Yves de Mouxy», en partenariat avec la Médiathèque de Rumilly, rencontre de lecteurs dans le cadre des rencontres de la FACIM : **Aminata Aidara, actuellement en résidence d'auteur au Château des Allues, pour son roman «Je suis quelqu'un» qui a déjà remporté beaucoup de succès.**

*Rencontres Lectures plurielles, Festival du premier roman de Chambéry du 22 au 26 mai à Chambéry

*Rencontres de la FACIM 14, 15 et 16 juin 2019 à Aix-les-Bains et l'Abbaye d'Hautecombe.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la bibliothèque : bibliotheque.bloye@wanadoo.fr

La Présidente.

Horaires d'ouverture

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h. N'hésitez pas à entrer pour découvrir les nouveautés !

Si vous ne pouvez venir aux heures d'ouverture, merci de laisser vos coordonnées à la mairie ou à :
Jacqueline Boniaud,
☎06.25.80.69.48
ou

Marie-Paule Poncin,
☎06.60.75.80.65



CAB

REPAS CHOUROUTE

Le Comité d'Animation de Bloye a organisé son traditionnel repas choucroute le Dimanche 10 Mars dernier. Comme à l'accoutumée, Alexandre nous a confectionné un repas très copieux. Le Foyer Rural était bien rempli et la bonne humeur était au rendez-vous pour accompagner ce délicieux repas. Plusieurs plateaux à emporter ont également été proposés et heureusement car le Foyer était trop petit pour accueillir tous les convives.

Merci à tous les membres et bénévoles qui ont permis de réaliser cette journée.

ASSEMBLEE GENERALE DU CAB



Lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 22 Mars dernier, nous avons présenté le bilan moral et financier de l'année écoulée ainsi qu'un récapitulatif des différents investissements en matériel qui ont été à nouveau financés par le CAB. Les **manifestations pour l'année à venir seront reconduites**. Le comité remercie toutes celles et tous ceux qui ont assisté à

l'Assemblée Générale, et en particulier Madame Sandrine BOUVIER représentant Monsieur Philippe HECTOR, notre Maire, les représentants de la bibliothèque et de l'A.P.E.

Toutes personnes qui souhaiteraient intégrer le CAB en cours d'année seront les bienvenues.

Le bureau est le suivant :

Président : Patrick DUMONT

Vice-Président : André ROUSSEAU

Trésorier : Jean-Louis PORRAS

Secrétaires : Monique BOUCHEZ

Marie-Françoise GENIX

Porte-parole des Aînés : Thérèse CALLENDRET



VOYAGE EN ARDECHE

Petit rappel à tous les inscrits au voyage dans l'Ardèche le 12 mai, le point de rendez-vous est au parking de l'école à 6h pour un départ vers 6h15.

Le Président.

CHASSE



L'Assemblée Générale de l'ACCA aura lieu le Vendredi 14 Juin 2019 à 20h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Elle est ouverte à tous. Nous vous attendons nombreux.

Le Président.

APE ET ACSEB

SOIREE PERCUSSIONS



Dans le cadre de sa compétence «Eveil Musical» dans les écoles, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie subventionne un

projet de musical. Après plusieurs mois d'apprentissage auprès de Maxime, un intervenant, le vendredi 15 Février

les enfants ont présenté leur travail sur les percussions dans la salle des fêtes de Marigny-St-Marcel. Les enfants, parés de couleurs fluorescentes, ont pu montrer à leurs parents ce qu'ils ont appris sur les rythmes, chansons,... Le spectacle s'est terminé par une animation où les parents étaient invités à rejoindre les enfants pour jouer des instruments. A l'issue de la représentation, l'APE a tenu une buvette ainsi qu'une restauration rapide pour terminer la soirée sous une ambiance de partage.



CARNAVAL

C'est sur une conception différente des années précédentes que les enfants de l'école ont fêté carnaval cette année. En effet, le mardi 12 Mars, l'école de Bloye a fait son Carnaval en milieu d'après-midi, après la classe, en défilant dans le village sous le thème des percussions et on pu ainsi réutiliser les rythmes appris au cours de l'année. A la suite du défilé, les parents ont pu écouter une chanson interprétée par la chorale de l'école.

La journée s'est clôturée par un goûter et notamment par la dégustation de crêpes offert par l'APE à tous les enfants.



FÊTE DE L'ECOLE

Le samedi 22 Juin aura lieu la fête de l'école. Nous vous attendons nombreux pour cette journée qui se déroulera sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Les Présidentes.

A vos Agendas



MERCREDI 8 MAI : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h45, Monument aux Morts, ouvert à tous.

DIMANCHE 26 MAI : Fête des Mères, 10h45 au Foyer Rural «Yves de Mouxy», ouvert à tous.

VENDREDI 14 JUIN : **Assemblée Générale de l'ACCA, à 20h00 au Foyer Rural « Yves de Mouxy »** ouvert à tous.

MERCREDI 19 JUIN : Permanence des composteurs sur le parking de la mairie de 15h00 à 17h00. En cas de pluie, accueil au Foyer Rural «Yves de Mouxy».

SAMEDI 22 JUIN : **Fête de l'école, 11h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy», ouvert à tous. Organisée par l'APE.**

Responsable Publication : Philippe HECTOR

Comité de validation : Samuel GRIOT, Séverine FAVERON, Aurélie ROUSSEAU, Bruno DELETRAZ, Marie-Rose GUIGON, Emmanuelle D'INDIA, Philippe HECTOR

Distribution : Véronique ROOUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, Bibliothèque, APE, CAB, SH, PG

Ne pas jeter sur la voie publique.